



Interview Le Télégramme
1^{er} juin 2023

Quels sont les avantages et inconvénients de circuler à vélo sur le plateau piétonnier ?

Tout d'abord il est important de rappeler que Vélo utile est aussi **Piéton utile** dans ses statuts. Nous défendons toutes les mobilités actives, essentiellement la marche et le vélo. Nous sommes favorables aux aires piétonnes qui sont bonnes pour le commerce de centre ville, bonnes pour l'environnement avec un air moins pollué, bonnes pour lutter contre les effets de la sédentarisation qui sont néfastes sur la santé. La marche est une activité physique accessible, peu coûteuse. A la différence des automobilistes, les piétons et les cyclistes peuvent flâner et regarder les vitrines, s'arrêter à tout moment sans difficulté, enchaîner les visites chez plusieurs commerçants, se déplacer presque gratuitement

Il faut être attentif aussi à l'accessibilité pour les PMR et personnes âgées avec **plus de places de stationnement PMR tout autour du plateau piétonnier**. En effet la circulation des PMR est compliquée sur des trottoirs inadaptés, parfois occupés par des voitures en stationnement.

L'avantage n°1 de pouvoir circuler à vélo sur le plateau piétonnier comme le prévoit le code de la route, est de raccourcir les distances pour les cyclistes pour aller d'un point à un autre, avec l'assurance de ne pas être mis en danger par des automobilistes pressés ou peu désireux de partager leur espace.

Son usage est forcément limité, il ne peut pas être systématiquement un axe de transit cyclable. Posons nous la question : pourquoi des cyclistes préfèrent passer par le plateau piétonnier plutôt que par les rues limitrophes ? parce qu'elles et ils y sont plus en sécurité, **parce qu'il n'y a aucun d'axe cyclable sécurisé permettant de traverser la ville** du nord au sud, d'est en ouest. La rue st Guillaume permet de relier facilement le boulevard Clémenceau à la place de la résistance et au quartier St Michel avec des enfants, chose + difficile à faire si on veut emprunter la rue des promenades ou la rue des 3 frères Merlin malgré la zone 20 qui est en place et donne la priorité aux piétons mais que peu d'automobilistes semblent connaître voire l'utilisent comme piste de slalom. L'absence de stationnement vélo sur le plateau piétonnier incite également les cyclistes à circuler dans ce secteur pour laisser leur vélo à l'entrée des magasins et conserver un œil sur leur monture. La mise à disposition d'anneaux fixés aux murs pourrait être une solution...

Une signalétique est-elle mise en place ? Est-elle efficace ? Respectée ?

il n'y a pas de signalétique particulière à destination des cycles mais le code précise bien que l'allure doit être celle du pas et que la circulation ne doit pas gêner les piétons. Des piétons peuvent se plaindre de la vitesse d'autres usagers roulants car on en voit en effet qui ne respectent pas beaucoup l'obligation de ne pas gêner les piétons.

Ce qui peut gêner aussi la cohabitation est l'absence de bruit des vélos : les piétons se font surprendre car il sont habitués à marcher "à l'oreille" : pas de bruit = pas de véhicules à proximité. Dernier point, quand un cycliste respecte ces règles et qu'un piéton réalise qu'il a un cycliste derrière lui, il se sent obligé de le laisser passer (comme il ferait pour un automobiliste). Le piéton en ressent une gêne alors qu'il pourrait continuer sa marche tranquillement. D'ailleurs même le cycliste qui



roule doucement peut être troublé par la gêne du piéton.

On a tellement intégré dans nos villes que le piéton n'est pas à sa place dans la rue que même lorsqu'il est ultra prioritaire il craint toujours les autres véhicules. Les passages piétons sont symptomatiques de ce phénomène : quand un piéton se présente devant un passage piéton il s'arrête, attend de voir si le véhicule s'arrête aussi, et si c'est le cas le piéton se sent obligé de remercier le conducteur du véhicule d'avoir bien voulu respecter sa priorité ! un comble facilement compréhensible puisqu'en cas de choc il sera le principal perdant, néanmoins cela illustre bien le rapport de force qui s'est établi au détriment des plus vulnérables.

Quelles sont les conditions de circulation à vélo aux heures de forte affluence ?

De nombreuses intersections, carrefours ou ronds points sont de véritables pièges pour les cyclistes... ce qui conduit les moins téméraires à emprunter les trottoirs (pont des sourds et muets, tous les ronds points du centre ville...) renforçant les griefs des piétons. Des secteurs entiers (Gare, intersection rue de la gare/rue du 71ème, Croix Mathias, Aberystwyth, 8 mai 45... et bien d'autres...) sont compliqués pour les cyclistes à ces heures. Ces **nombreux points noirs** sont de véritables obstacles pour les néo cyclistes, personnes âgées et enfants. C'est un des principaux frein à la pratique du vélo en ville. Comment envisager de circuler avec des enfants boulevard Clémenceau et franchir ses ronds point en sécurité ? c'est une véritable jungle où règne la loi du plus fort. **On ne peut pas faire reposer la sécurité des plus vulnérables sur la bonne volonté**, le civisme des motorisés. C'est pourquoi nous demandons des aménagements de meilleure qualité que ce que nous avons à St Brieuc.

Une voiture coûte cher à l'achat, à l'entretien, et tout le monde n'en a pas les moyens. Pourtant le **droit à se déplacer** est un droit inaliénable donc ne pas pouvoir se déplacer en sécurité autrement qu'en voiture est une négation de ce droit.

Sur le plateau piétonnier le cycliste doit circuler à la vitesse des piétons (en gros 5 km/h). S'il ne le peut pas parce que la foule est importante, la meilleure solution reste de descendre de son vélo, un peu comme on a pu le voir lors des manifestations contre le report de l'âge de la retraite : des cyclistes marchaient en poussant leur vélo.

A noter, que dans le code de la route un cycliste poussant son vélo est considéré comme un piéton, alors qu'un scootériste poussant son 2 roues reste un scootériste (et a l'interdiction d'être sur le plateau piétonnier).

Les piétons font-ils attention aux vélos ?

Ce sont les cyclistes qui doivent faire attention aux piétons en adaptant leur façon de circuler et en évitant de raser les piétons.

L'usage du portable et des écouteurs peut aussi favoriser les conflits. Il coupe le piéton de son environnement : quand on est absorbé par son écran ou sa musique on ne sent plus la présence de l'autre et la surprise est alors plus grande parce que l'esprit n'est pas attentif à sa proximité et aux bruits extérieurs .

Rouler à vélo implique-t-il une vigilance accrue sur le plateau ?

oui car il faut rouler au pas et être attentif aux enfants qui peuvent courir, aux piétons qui changent subitement de direction, qui entrent ou sortent des magasins. Il vaut mieux garder ses distances avec les portes de magasins !



Avez-vous remarqué une recrudescence des trottinettes ? Si oui, comment la cohabitation a-t-elle évolué ?

Difficile de savoir s'il y a plus de trottinettes aujourd'hui que l'an dernier par exemple mais dans tous les cas les trottinettistes sont soumis aux mêmes règles (trottinettes électriques = cyclistes, trottinettes non électriques -> piétons) et doivent absolument respecter les piétons

Selon vous, comment se passe cette cohabitation de manière générale ?

Sauf les quelques excès que l'on peut constater (mais ce sont hélas ces excès qui sont le plus ressenti négativement par le plus vulnérable, c'est à dire le piéton) provoqués par des irresponsables, la cohabitation semble plutôt bonne. C'est d'autant plus vrai que le cycliste peut presque instantanément s'arrêter pour engager une conversation avec un piéton... sans gêner les autres usagers (ce qui n'est pas possible en voiture !) !

Que faudrait-il mettre en place pour l'améliorer, si besoin est ?

Les besoins sont énormes pour apaiser la ville et la rendre plus ainsi plus belle, plus attractive. L'automobile est encore omniprésente : postez vous à l'entrée du marché place du Puis au lait, c'est un **ballet incessant d'automobilistes** qui cherchent à se garer sur la place ou rue Pierre Le Gorrec, rue Jouallan, rue Mireille Chrisostome. Au final ils repartent chercher une place ailleurs la plupart du temps. Quel gaspillage de temps et de carburant ! alors que la ville dispose de nombreux parkings rarement complets à moins de 500 m (à ce sujet il existe un robot sur Twitter qui montre le taux d'occupation des parkings briochins : [parkingstbrieuc \(@ParkingStBrieuc\)](#)). Samedi 27 mai en plein Art Rock le taux d'occupation moyen était de 49% !

La circulation automobile est une nuisance à tous points de vue alors que la marche est bénéfique y compris pour les commerces de centre ville.

Il faudrait développer des axes cyclables qui ne passent pas par le plateau piétonnier pour que les cyclistes qui vont au travail, à l'école etc ne passent pas par ces rues. Actuellement, il y a beaucoup de cyclistes qui le traversent par crainte des axes le bordant. Par exemple, la rue des 3 frères merlins qui est indiquée à "zone rencontre" (20 km/h, priorité piéton) est utilisée comme axe traversant par les automobilistes, y compris pendant le marché.

Il faut donc **des alternatives valables pour se déplacer sans voiture à St Brieuc** pour aller à l'école, au travail, aux activités avec les enfants ou même pour se promener à vélo en ville. Le plateau piétonnier est très bien à vélo pour se rendre à un de ses commerces, mais il ne peut pas supplanter **une vraie infrastructure cyclable qui permettrait de joindre différents points de la ville en sécurité avec des enfants de 8 ans**

Nous sommes favorable à une **piétonisation élargie**, nous demandons l'extension de ces zones piétonnes (par exemple la place de la Résistance en totalité, les rues de la Poissonnerie et la rue Michelet en permanence) mais également d'autres rues du centre (à étudier)

La cohabitation peut provoquer une gêne et une insécurité pour les piétons et nous condamnons les comportements dangereux quels qu'ils soient, où qu'ils soient : les cyclistes et trottinettistes qui roulent à vive allure et frôlent les piétons devraient être sanctionnés, ainsi que les automobilistes et 2 roues motorisées garés sur les trottoirs et aménagements cyclables même pour «2 minutes». Les jours de marché sur la place du Puis au lait et rue Jouallan il y a souvent des 2RM (mots et scooters) qui occupent les arceaux vélo.. Résultat : des vélos sont accrochés aux poteaux de signalisation ou même aux arbres, gênant ainsi le passage des PMR place du Puis au lait et sur les trottoirs derrière la poste. **La Police Municipale refuse de verbaliser** au motif qu'aucun arrêté ne précise que le



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES DÉPLACEMENTS À VÉLO
DANS L'AGGLOMÉRATION BRIOCHINE

stationnement est réservé aux vélos. Cela fait des années que cela dure et malgré plusieurs courriers au maire la situation reste la même.

On aimerait que la réflexion soit lancée aussi de la cohabitation avec les bus TEO : aux Champs les cyclistes sont mêlés aux piétons qui emprunte la piste cyclable parce que l'aménagement ressemble plus à un trottoir qu'à une route pour les vélos.

Sur le plateau piétonnier de Charner devant la gare c'est pire : outre les **bordures qui ne cessent de provoquer des chutes et des fractures** parfois graves chez les usagers, l'aménagement est **illisible** pour les touristes et les gens peu habitués à la pratique du vélo. Ils pensent être en sécurité à l'abri des voitures et **ne se méfient pas du danger venant de l'aménagement** lui-même. Les cyclistes doivent se faufiler entre les piétons aux heures de pointe et entre les voitures stationnées en fin de journée en toute illégalité et impunité place Alfred Jarry.

Nombre de cyclistes se sentent plus en sécurité à circuler sur la voie des bus, quand elle est libre, car malheureusement les chauffeurs et taxis n'acceptent pas tous la présence des vélos sur LEUR voie (même en zone de rencontre) et certains tentent d'intimider celles et ceux qui s'aventurent sur la voie TEO en les frôlant. C'est dangereux et irresponsable.

Ne nous y trompons pas : ce sont les automobilistes qui provoquent les accidents les plus graves et les plus nombreux pour les piétons : sur **302 piétons tués en 2022** en agglomération, **3 l'ont été suite à un choc avec un vélo ou un EPDM** (Engin personnel de déplacement motorisé, type trottinette électrique) et **276 suite à un choc avec un véhicule à moteur** (voiture, camion, utilitaire, bus, moto, cyclomoteur) d'après les chiffres de l' Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)